



**RESOLUTION N° 003/CIP/2014**  
**Relative à l'observation des élections dans l'espace UEMOA**

**Le Comité Interparlementaire de l'UEMOA,**

**Réuni** à Bamako, en sa 33<sup>ème</sup> session ordinaire, du 23 mars au 06 avril 2014,

- **Considérant** que l'organisation à bonne date de façon régulière et transparente des élections constitue un indicateur de la vitalité de la démocratie ;
- **Considérant** que l'observation des élections par le CIP/UEMOA depuis 2005 permet de dégager des leçons majeures susceptibles de contribuer à l'amélioration et si possible à l'harmonisation des textes législatifs des Etats membres,

**Décide :**

De procéder à une évaluation des systèmes électoraux des Etats membres de l'Union en vue de proposer une harmonisation des textes législatifs dans l'espace communautaire.

Fait à Bamako, le 03 avril 2014

**Le Comité Interparlementaire**